

Sensibilisation aux cyberviolences

De nouveaux réseaux sociaux et applications apparaissent régulièrement, ce qui crée de nombreux échanges entre les jeunes sur ces plateformes. Mais il est important d'être sensibilisé et de savoir réagir face aux dérives qu'elles comportent.

C'est quoi les cyberviolences ?

Les cyberviolences sont différentes formes de violences que vous pouvez subir sur Internet.

- propos diffamatoires ou discriminatoires ou à visée diffamatoire ou discriminatoire
- propos humiliants, injurieux, intimidation, insultes, moquerie...
- divulgation d'informations ou d'images d'ordre personnelles (volées, modifiées ou choquante)
- propagation de rumeurs
- incitation à la haine
- usurpation d'identité, piratage de compte...
- propos à caractère sexiste ou sexuel

En effet, ces contenus sont considérés comme des cyber violences dès lors qu'ils sont envoyés, rendus public ou accessible depuis Internet (ex : les réseaux sociaux)

Exemples de cyberviolences

Publication de commentaire insultant ou de rumeur sur le profil de la victime

Publication d'une photo humiliante, ou d'un photomontage et incitée à mettre des commentaires désobligeants envers la victime

Création d'un faux compte en prenant l'identité de la victime

Spécificités des cyberviolences

Sensibilisation aux cyberviolences

En étant publique, les cyber violences sont aggravées. Ainsi, la vitalité des outils numériques permet d'atteindre un grand nombre de personnes en quelques secondes seulement.

De plus, le présumé anonymat diminue la conscience des conséquences des actes de cyber violences et rend difficile l'identification de l'auteur.

Bon à savoir : même sous un pseudonyme, vous n'êtes pas totalement anonyme sur Internet.

Et dans le cas où vous commettez des cyber violences, vous pourrez être retrouvé.

Différence entre la cyberviolence et le cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est le fait de répéter à plusieurs reprises et de façon intentionnelle une ou plusieurs formes de cyberviolences.

En outre, la cyberviolence comme le cyberharcèlement peuvent être commis par une ou plusieurs personnes à l'encontre d'une autre.

Conséquences sur la victime

Les cyberviolences peuvent amener à des conséquences graves sur la victime : isolement, dépression, anxiété, baisse de l'estime de soi, voire dans les cas les plus extrêmes au suicide.

Peines encourues

Le cyberharcèlement et les cyberviolences sont reconnus par la loi comme un délit.

Sensibilisation aux cyberviolences

Si l'auteur est majeur, il peut encourir 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende.

Peine maximale : 3 ans de prison et 45 000 euros d'amendes si la victime à moins de 15 ans

Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et que la victime à plus de 15 ans

Il risque 12 mois de prison et 7500 euros d'amende.

Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et que la victime à moins de 15 ans

Il risque 18 mois de prison et 7500 euros d'amende.

Comment réagir ?

Si vous êtes victime de cyberviolence ou de cyberharcèlement, il faut immédiatement en parler à votre entourage... et ne pas rester seul.

Une ligne nationale d'écoute et de conseil anonyme et confidentiel est aussi en place : 3018 du lundi au samedi de 9h à 20h.